

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-189

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2026-189

**Convention de financement relative à la ligne régionale de cars express - Lesparre /
Bordeaux pour 2026-2027 - Décision - Autorisation.**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de RER métropolitain compte, outre un volet ferroviaire, un volet routier visant le déploiement de cars express. En effet, en l'absence de voies ferrées sur certains territoires, le car express apparaît comme la solution de transport en mesure d'améliorer les liaisons vers la métropole et ses zones d'emplois notamment.

Ainsi, Bordeaux Métropole porte, en lien avec la Région, le Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), le Département et les territoires, la mise en service de lignes de cars express à l'échelle de la Gironde, intégrées au réseau régional de cars.

Ces lignes visent à faciliter les déplacements et à encourager le report de la voiture vers le car, en offrant de nombreux avantages :

- Une large amplitude horaire de fonctionnement ;
- Une fréquence élevée ;
- Un temps de parcours compétitif grâce à des aménagements en faveur du car (couloirs bus, priorité aux feux) ;
- Des connexions performantes avec le réseau TBM et l'ensemble des modes (parkings autos et vélos, cheminements piétons et cyclables...) ;
- Un bon niveau de confort à bord (wifi, prises USB).

Dès septembre 2019, 4 lignes de car express ont déjà été mises en service.

La présente délibération vise à proposer l'adoption de la convention de financement pour l'exploitation de la ligne de car express du Médoc.

a) Caractéristiques

Le car express du Médoc vise à relier Lesparre à Bordeaux, desservant aussi St Germain d'Esteuil, Cissac Médoc, St Sauveur, St Laurent de Médoc, Lustrac Médoc, Moulis en Médoc, Castelnau de Médoc, Arzac, Le Pian Médoc, Le Taillan Médoc, Eysines, Le Bouscat (cf. plan en annexe). Il est prévu un total de 48 services par jour, dont 30 en origine ou terminus à Quinconces et 18 en origine ou terminus à Hippodrome (connexion avec le tram D notamment).

Le car express se substituera à compter de début septembre 2026 à la ligne régionale existante 422, Lesparre-Bordeaux.

Il circulera du lundi au vendredi, conformément à l'objectif de cibler les déplacements domicile-travail en priorité. Le week-end, le car circulera avec le même niveau de service que la ligne 422 actuelle, la Région souhaitant maintenir l'offre existante (financement entièrement assuré par la Région). La ligne circulera toute l'année, avec une amplitude large

(premier départ de Lesparre à 5h, dernier départ de Quinconces à 19h40 et d'Hippodrome à 20h30).

Sa fréquence sera de 20 minutes en heures de pointe dans le sens dominant (vers Bordeaux le matin, vers Lesparre le soir), de 30 à 40 minutes en contre-pointe et de 60 minutes en heures creuses.

Son temps de parcours prévisionnel moyen est d'1h30 entre Lesparre et Hippodrome, et 1h50 entre Lesparre et Quinconces.

Sur la métropole, la ligne permettra une bonne intermodalité avec le réseau TBM : elle sera connectée aux 6 trams (BCDE à Quinconces, D à Cantinolle et Hippodrome, AF à Mériadeck), à de nombreuses lignes de bus, dont les bus express G (St Aubin/St Médard-gare St Jean MECA), H1 et H2 (circulaires des bds) et 18 lignes de bus (1, 2, 4, 9, 16, 23, 33, 35, 37, 39, 51, 70, 72, 73, 81, 82, 83, 84), ainsi qu'à plusieurs stations de vélos en libre-service TBM.

b) Financement

La feuille de route du RER métropolitain, dont la mise à jour a été adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 31 mars 2023, prévoit les financements suivants pour les cars express :

- **Coûts nets d'exploitation** : 25% Bordeaux Métropole, 25% Région, et 50% Nouvelle-Aquitaine Mobilités, via le versement mobilité additionnel (VMA, contribution que le Syndicat lève auprès des employeurs de Gironde) ou les subventions d'autres Autorités Organisatrices des Mobilités et des territoires desservis.

Pour information, le déficit d'exploitation total de la ligne, est de 2,5M€ courants (semaine uniquement, hors WE). La Région réinjectant les économies qu'elle réalise via la suppression de la ligne 422 en semaine, le déficit d'exploitation annuel du car express du Médoc est estimé à 763k€ courants, avec un financement de la Métropole évalué à 191k€ (25%).

Afin d'accompagner au mieux ce projet, la convention de financement correspondante couvre la période 2026-2027, en cohérence avec la durée du contrat de concession de la Région avec le transporteur qui exploitera la ligne. Elle prévoit notamment que la Région continuera, après cette période, à réinjecter ses économies issues de la suppression de la ligne 422, qui seront actualisées.

- **Aménagement des infrastructures en faveur des cars express** : le financement est prévu en fonction des compétences, par la Métropole sur le territoire métropolitain, et au-delà, par NAM, la Région, le Département, les territoires voire l'Etat, selon la catégorie de voirie et les règlements d'intervention de chacun.

Sur l'itinéraire du car express du Médoc, il existe déjà des aménagements en faveur des bus sur les voiries de la Métropole, dont le car express bénéficiera. En plus des aménagements existants, la Métropole prévoit d'équiper les carrefours à feux afin que le car express y soit prioritaire.

Un bilan de la ligne sera réalisé à un an d'exploitation, en vue de mettre en œuvre des adaptations le cas échéant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des Mobilités ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-171 en date du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour de la feuille de route du RER métropolitain ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le projet de cars express du Médoc, dans le cadre du projet de RER

métropolitain, vise à offrir un mode de déplacement efficace entre les territoires du Médoc et la métropole, tout en favorisant le report modal de l'automobile vers les transports en commun, pour lutter contre la congestion et limiter les émissions de polluants,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de financement 2026-2027 du déficit d'exploitation de la ligne de cars express du Médoc, Lesparre-Bordeaux, en partenariat avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et la Région.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de financement.

Article 3 : de réaliser les dépenses liées à ce projet et de les imputer sur le Budget Principal de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur RUBIO

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,